

## L'Ille-et-Vilaine est confrontée à un manque d'eau... Agissons... Économisons !

**Le département connaît depuis plusieurs mois une sécheresse sans précédent.**

La persistance de conditions anticycloniques sur la France durant cet hiver a en effet des conséquences sur l'alimentation en eau potable en Ille-et-Vilaine : avec un déficit de pluviométrie de 200 mm, les nappes et barrages n'ont pas pu se recharger suffisamment. Cette situation a conduit la préfecture d'Ille-et-Vilaine à prendre, du 24 février au 31 octobre 2017, un arrêté d'état d'alerte sécheresse.

**Ce type d'arrêté en période hivernale est exceptionnel.**

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, qui fournit l'eau potable à 56 communes du Bassin Rennais, dont Cintré, a dû passer la gestion de ses 12 ressources en mode "sécheresse".

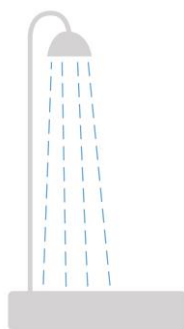
Le but : limiter tout risque de rupture d'approvisionnement en réduisant le prélèvement dans les nappes et en stockant de l'eau dans barrages. Ces modifications sont prévues dans les schémas mais restent rares. Fin mars, elles ont permis de préserver 4 000 000 de m<sup>3</sup> supplémentaires dans nos stocks par rapport à un fonctionnement normal : c'est déjà 50 jours d'autonomie de gagnés pour l'automne prochain !

**En tant que consommateur d'eau, vous pouvez agir.**

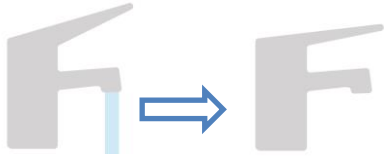
Vous devez d'abord respecter les interdictions suivantes fixées par la Préfecture :

- interdiction de laver les façades ou les toitures,
- interdiction de laver les voitures hors stations professionnelles,
- interdiction de remplir les piscines,
- interdiction d'arroser les pelouses.

Vous pouvez aussi suivre ces quelques recommandations, simples mais efficaces, à appliquer dès aujourd'hui :



Limiter votre douche à **5 min par jour** et ajuster au mieux le remplissage de la baignoire.



Éteindre l'**eau qui coule inutilement** lors du brossage des dents, lavage des mains, rasage ou encore lors de la vaisselle.



Faire tourner votre lave-linge et lave-vaisselle à **plein**.



Pensez à la **récupération d'eau de pluie** pour les usages extérieurs : arrosage, nettoyage terrasse...

De nombreuses communes se sont d'ailleurs engagées dans des diagnostics d'économies d'eau, issus du programme ECODO, pour réduire les consommations des bâtiments communaux : école, gymnase, WC...

L'eau potable est un bien précieux, économisons-la !

Pour plus de renseignements ou de conseils, vous pouvez contacter la Collectivité Eau du Bassin Rennais : [contact@ebr-collectivite.fr](mailto:contact@ebr-collectivite.fr)

Pour des conseils pratiques rendez-vous sur <http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/gestion-du-service-de-l-eau/74-economies-d-eau.html>

